

Beobank propose pour la neuvième année consécutive le meilleur taux pour toutes les solutions de mobilité

Fidèle à son habitude, Beobank propose une fois encore le meilleur taux pour les prêts auto et moto, ainsi que pour les prêts pour mobilhomes et vélos électriques.

Bruxelles, le 14 janvier 2022 – **Pour la neuvième année consécutive, Beobank propose le meilleur taux pour un prêt pour tous les types de véhicules de tourisme¹. Professionnels comme particuliers peuvent bénéficier auprès de Beobank d'un prêt à 0,59% TAEG.¹ À travers ce taux unique, Beobank entend faciliter les choix de mobilité de ses clients en évitant de les faire dépendre uniquement des possibilités de financement. Une manière de les encourager à choisir le meilleur mix de mobilité possible.**

Prêt à 0,59% TAEG

Voilà maintenant des décennies que janvier est le mois de la mobilité et beaucoup de Belges achètent en effet un nouveau véhicule en cette période de l'année. Le taux avantageux de Beobank pour un prêt est aujourd'hui devenu un incontournable de cette tradition. Cette année encore, Beobank propose le meilleur tarif et ce, pour la neuvième fois consécutive. Les particuliers, tout comme les clients professionnels et les entreprises par le biais d'un financement professionnel, peuvent bénéficier auprès de Beobank d'un prêt pour différents types de véhicules : vélo électrique, moto, cyclomoteur, scooter et voiture, à seulement 0,59% TAEG jusqu'à 50 000 € et sur une durée maximale de 60 mois.

Mis à part le financement professionnel, les clients professionnels peuvent également opter pour un leasing pour leur véhicule professionnel.

Les particuliers peuvent également bénéficier auprès de la banque d'un prêt aux mêmes conditions pour un quad, un mobilhome ou une nouvelle caravane. Les particuliers peuvent également emprunter jusqu'à 120% de la valeur d'achat du véhicule pour financer les assurances, comme l'omnium et la responsabilité civile, ou la taxe de mise en circulation.

Encourager ses clients à choisir le meilleur mix de mobilité

Dire que le choix d'un nouveau véhicule n'est pas simple est un doux euphémisme. Les possibilités en matière de conduite écologique et durable sont en effet toujours plus diverses et variées et les moyens de transport alternatifs, comme le vélo électrique, le cyclomoteur ou la moto, éventuellement combinés à l'utilisation d'une voiture (partagée) ou des transports en commun, sont eux aussi de plus en plus utilisés et appréciés. Les vacances en mobilhome ou en caravane en Belgique ou dans un pays voisin ont aussi toujours la cote. En résumé, le mix de mobilité ne fait que se complexifier et chaque situation est en outre différente.

Voilà pourquoi Beobank choisit une nouvelle fois de proposer le même taux d'intérêt pour tous les types de véhicules. Voitures électriques, hybrides ou traditionnelles, mais aussi véhicules d'occasion (jusqu'à 2 ans), vélos électriques, motos, cyclomoteurs, mobilhomes et caravanes bénéficient des mêmes conditions intéressantes.

Dirk Verhaeghe, Head of Retail Products chez Beobank : « *Beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte au moment de l'achat d'un nouveau véhicule. Il est important de bien comprendre les différentes options de mobilité et de voir quel est le meilleur mix dans votre situation, d'analyser les véhicules disponibles et les critères personnels, de comparer les différentes offres, etc. Il s'agit d'une analyse approfondie qui demande beaucoup de temps et d'énergie. Beobank fait donc une fois de plus le choix de la simplicité dans son offre avec un seul et même taux pour tous les types de véhicules. Un souci en moins pour nos clients.* »

Plus d'infos sur www.beobank.be. L'offre est valable du 14 janvier au 28 février 2022 inclus.

Pour toute souscription auprès de la banque d'un nouveau contrat d'assurance pour une auto, une moto ou un cyclomoteur du 14 janvier au 28 février 2022 inclus, les clients particuliers bénéficient également d'une réduction correspondant à deux mois d'assurance gratuits.²

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

¹ Financement professionnel au taux annuel nominal de 0,59%. Sous réserve d'accord de votre dossier et de consentement mutuel. Montant maximum de 50.000€. Durée maximale de remboursement 60 mois. Uniquement valable pour les véhicules neufs et les véhicules d'occasion de moins de 2 ans. Taux en vigueur du 14/01/2022 au 28/02/2022 inclus, sous réserve de modifications.

Prêt à tempérament au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 0,59% (taux débiteur actuariel fixe: 0,59%), sous réserve d'acceptation de votre dossier. Pour un montant de maximum 50.000€. La durée maximale légale de remboursement est fonction du montant emprunté mais ne pourra pas, pour ce taux, dépasser 60 mois. Pour d'autres durées et montants, veuillez contacter une agence Beobank. Proposition réservée aux particuliers. Uniquement valable pour des véhicules neufs et d'occasion de moins de 2 ans (voiture, moto, cyclomoteur, scooter, quad ou vélo électrique), et nouvelle caravane et nouveau mobilhome. Sur présentation d'une facture ou d'un bon de commande récent signé par les deux parties. Plus d'infos sur beobank.be.

Exemple: prêt à tempérament de 19.200€ remboursable en 60 mensualités au Taux Annuel Effectif Global de 0,59% (taux débiteur actuariel fixe : 0,59%). Cela signifie 60 mensualités de 324,80€, soit un montant total à rembourser de 19.488€. Taux valable du 14/01/2022 au 28/02/2022 inclus.

² Consultez d'abord le document d'information dans votre agence ou sur www.beobank.be.

Offre valable pour toute souscription d'un nouveau contrat d'assurance Auto Beobank du 14/01/2022 au 28/02/2022 inclus. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'assureur. L'offre 2 mois gratuits est applicable sur la 1ère prime annuelle, directement intégrée dans le calcul de votre prime et non cumulable avec d'autres promotions. L'Assurance Auto Beobank est un produit d'assurance de Partners Assurances S.A., distribué par Beobank en tant qu'agent lié de Partners.

Partners Assurances S.A., Bd du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0428.438.211, IBAN BE43 3101 95960601, BIC BBRUBRBB, tel. +32 (0)2 673 80 30, www.partners.be. Agréée sous le numéro de code 0964 soumis à la surveillance de la FSMA et de la BNB. Pour la branche 18, Partners collabore avec Mondial Assistance S.A. (AWP P&C S.A.), rue des Hirondelles 2, 1000 Bruxelles, TVA BE 0837.437.919, agréée sous le code 2769.

Plus d'informations sur www.beobank.be

Intermédiaires d'assurances de Partners Assurances S.A.: Beobank NV/SA, agent d'assurances, Bd du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles, TVA BE 0401.517.147, RPM Bruxelles, IBAN BE77 9545 4622 6142, BIC CTBKBEBX, ainsi que les agents ou courtiers agréés par la FSMA comme intermédiaires d'assurances.

Beobank NV/SA

Boulevard du Roi Albert II 2
1000 Bruxelles

Service presse Beobank

Inge Everaert
+32 (0)478 829 823
press@beobank.be

À propos de Beobank

Beobank est une banque belge qui facilite le quotidien de ses 742 000 clients à travers ses produits et services pour particuliers, indépendants et PME mais aussi grâce à son réseau de 218 points de vente (points de vente Retail et PRO Centers). Ses 1 446 collaborateurs ont pour vocation d'améliorer la vie quotidienne de ses clients avec des solutions personnalisées, et en établissant une relation durable pour pouvoir les accompagner de manière optimale à chaque étape de leur vie. Beobank est une filiale du Groupe Crédit Mutuel (chiffres au 31/12/2020).

Plus d'infos : www.beobank.be